

## Alumni de la Faculté de droit

- Av. du 1<sup>er</sup>-Mars 26
- CH-2000 Neuchâtel

Neuchâtel, le 2 avril 2013

### **Assemblée générale UniNExt 2013. Première édition du Bal du Droit. Appel de cotisations**

Cher-e-s membres,

L'année 2013 n'est pas une année comme les autres. UniNExt célèbre en effet des 10 ans d'existence. L'occasion d'innover en fixant l'assemblée générale le premier jour de l'été et en inaugurant ce qui deviendra nous l'espérons une nouvelle tradition: Le Bal du Droit, qui réunira Alumni, étudiant-e-s, professeur-e-s, collaborateurs/trices et ami-e-s de la Faculté de droit.

L'Assemblée générale 2013 aura donc lieu le **vendredi 21 juin 2013 à 18h45, à l'Aula de la Faculté de droit.** L'ordre du jour de l'Assemblée figure en annexe.

A l'issue de la partie statutaire, nous donnerons la parole au **lauréat du prix UniNExt 2012, M. Stéphane Sessa**, qui nous présentera son mémoire intitulé: "Le téléchargement d'oeuvres musicales sur internet. Faut-il légiférer ou non? "

Dès 20h, place au Bal du Droit: Le cocktail de bienvenue est offert par la Maison Mauler et le buffet dinatoire est l'oeuvre de l'un des meilleurs chefs du canton de Neuchâtel, M. Michel Stangl de l'Hôtel de Commune de Dombresson.

Le Big Band des étudiants du Conservatoire de Neuchâtel ouvrira le Bal, des DJ's prendront le relais plus tard dans la soirée.

**Une nouveauté pour 2013: UniNExt "relooke" son site internet (<http://www.alumnine-droit.ch>).** Prenez le temps de le découvrir. Vous y trouverez aussi toutes les informations concernant le Bal du Droit ainsi que l'annuaire des membres. Pour actualiser les données, nous avons besoin de vous. **Pensez en particulier à communiquer vos changements d'adresse e-mail au Secrétariat UniNExt et à actualiser votre profil dans l'annuaire des membres.**

**Merci de vous inscrire** à l'Assemblée générale et au Bal du droit **d'ici au 10 juin 2013** (talon d'inscription à l'intérieur du carton d'invitation ou inscription "online" sur le site d'UniNExt).

Enfin, comme chaque année, le comité d'UniNExt vous fait parvenir un bulletin pour le versement de votre cotisation annuelle de CHF 30.-. Nous vous remercions par avance de votre versement. Conformément à l'art. 9 des statuts, les nouveaux membres sont exemptés de cotisation pour cinq ans s'ils adhèrent juste après l'obtention d'un bachelor, et pour trois ans s'ils adhèrent juste après l'obtention d'un master ou d'un doctorat. Celles et ceux d'entre

vous qui sont concernés par cette récente révision des statuts peuvent ainsi ignorer le bulletin de versement annexé. Comme vous le savez, vos cotisations permettent notamment de soutenir divers séminaires organisés à l'intention des étudiant-e-s. Ce soutien d'UniNExt aux activités organisées par la Faculté est grandement apprécié. Celles et ceux qui auraient omis de s'acquitter de la cotisation 2012 trouveront également dans cet envoi un feuillet de couleur tenant lieu de rappel et voudront bien ajouter le montant de la cotisation 2012 à leur cotisation 2013.

Tout en nous réjouissant de vous retrouver nombreux pour ouvrir le premier Bal du Droit, nous vous prions de recevoir, cher-e-s membres, nos très cordiales salutations.

Au nom du comité UniNExt  
Colette Rossat-Favre, présidente

**Annexes:**

Ordre du jour

Procès-verbal de l'assemblée générale 2012

Carton d'invitation au Bal du Droit

Talon d'inscription à l'Assemblée générale et au Bal du Droit.

Bulletin de versement